**Direction Générale de l’Alimentation**

**Affaire suivie par le Bureau de la Commande Publique et des Achats (BCPA)**

|  |
| --- |
| **Évaluation du montant de la compensation financière annuelle calculée par les laboratoires d'analyses agréés bénéficiant d'un mandat de service d'intérêt économique général (SIEG) en application des articles R. 202-20-6 et R. 202-20-7 du code rural et de la pêche maritime** |

|  |
| --- |
| **Référence dossier : DGAL-2025-015** |

**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE (CRT)**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du candidat** |  |
| **Adresse** |  |
| **Contact** |  |
| **Téléphone** |  |
| **Mail** |  |

**(1) Pour les candidats appartenant à un groupement, les informations à indiquer sont celles de du membre du groupement qui sera en charge de la réalisation des prestations.**

**Plan**

[1 Consignes 3](#_Toc147325131)

[2 Méthodologie proposée pour la réalisation des travaux 4](#_Toc147325132)

[3 Moyens mis en œuvre pour la réalisation des missions 5](#_Toc147325133)

[4 Expérience et références dans le domaine des audits COMPTABLES et FINANCIERS 5](#_Toc147325134)

[5 Clause environnementale (partie non notée) 5](#_Toc147325135)

# Consignes

Le rôle du cadre de réponse est de pouvoir évaluer la valeur technique de l’offre du candidat au regard des critères d’attribution listés à l’article 7.3 du RC.

**Rappel des critères d’attribution (partie technique) :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Critère technique** | **Pondération** |
| **Méthodologie mise en œuvre** | **30%** |
| **Moyens mis en œuvre pour réaliser les missions** | **20%** |
| **Expérience et références dans le domaine des audits comptables et financiers** | **20%** |

L’offre du candidat devra suivre le plan détaillé ci-après. Le candidat devra développer dans chaque partie et éventuelle sous-partie les éléments demandés. Tout autre élément développé ne sera pas pris en compte.

Les candidats sont autorisés à faire des renvois à des éventuelles annexes.

**Le cadre de réponse est un document obligatoire. Toute offre ne se présentant pas sous cette forme sera déclarée irrégulière.**

L’offre du candidat ne devra pas excéder la limite de 40 pages (hors annexes). La page de garde, la page « Consignes » et le sommaire ne sont pas comptabilisés. Toute page au-delà de la limite fixée ne sera pas prise en compte.

La police utilisée doit être la suivante : Arial de taille 10.

# Méthodologie proposée pour la réalisation des prestations

Le candidat décrit la méthodologie qu’il appliquera dans la réalisation des prestations demandées à l’article 3 du CCTP.

Il décrira en priorité :

* La méthodologie utilisée pour l’établissement de la liste des laboratoires à auditer sur l’année N+1 ;
* La méthodologie utilisée pour l’audit des comptes ;
* Le candidat précisera plus particulièrement les éléments de méthode lui permettant d’opérer la vérification de la séparation effective des activités relevant du SIEG de celles réalisées hors SIEG, et le calcul de la compensation en conformité avec les clés de répartition définies dans l’arrêté du 9 février 2024 modifié ;
* Les modalités d’attestation du coût net définitif au titre de l’exercice considéré, notamment afin de s’assurer que le bénéfice éventuel du coût total afférent à l'activité SIEG ne dépasse pas 5% ;
* Les modalités envisagées pour le transfert de compétences aux membres du Conseil général de l’alimentation, de l’agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) désignés par le ministère chargé de l’agriculture (supports écrits et méthodologie d’audit comptable et financier des laboratoires bénéficiant d’un SIEG et du contrôle de la compensation ;
* Toute autre information qu’il juge utile pour préciser la réalisation des prestations attendues.

# Moyens mis en œuvre pour la réalisation des missions

Le candidat décrit les moyens qu’il compte mobiliser pour réaliser les travaux demandés à l’article 3 du CCTP.

Il décrit à ce titre les profils et qualité des intervenants mobilisés pour l’accomplissement des missions.

Il décrit les modalités de fonctionnement de l’équipe.

Il décrit les modalités de travail avec le ministère (dont l’association des inspecteurs du CGAAER aux travaux comme précisé au 3.2 du CCTP).

Il présente les CV des intervenants pressentis (possibilité d’insérer les CV anonymisés en annexe du cadre de réponse) en mettant en exergue les principales missions d’audits qu’ils auront précédemment réalisées.

Il présente les contacts des personnes ressources à joindre dans le cadre du marché.

# Expérience et références dans le domaine des audits comptables et financiers

Le candidat décrit ses références dans le domaine des audits comptables et financiers.

S’il possède une/des expérience(s) dans les audits de comptabilité analytique de laboratoires d’analyse, il décrit ces expériences de manière synthétique.

S’il possède une/des expérience(s) dans les audits comptables et financiers de structures titulaires d’un mandat de service d’intérêt économique général (SIEG) donnant lieu à des versements de compensations financières, il décrit ces expériences de manière synthétique.

# Clause environnementale (partie non notée)

Le marché comprend une clause environnementale comme condition d’exécution (art 9.5 du CCAP).

Il est attendu ici que le candidat précise comment il entend mettre en œuvre la clause environnementale.